



## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 9 juillet 2018 - 19 h 30**

### PROCES VERBAL

#### **I/ Election du secrétaire de séance.**

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2018.**

Monsieur le Maire soumet à approbation les procès-verbaux des 18 juin 2018 séances de 20h et 20h45 lesquels sont approuvés à l'unanimité.

#### **III/ Travaux d'extension du réseau d'assainissement Vallée Villette/Route de Nogent le Roi :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bureau d'études BFIE avait été choisi par délibération du 25 Septembre 2017 pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement Chemin de la Vallée Villette et Route de Nogent-le-Roi. Une ligne budgétaire a été réservée à cet effet (compte 21532 travaux divers réseaux d'assainissement) lors du vote du budget le 12 avril 2018. Le Cabinet BFIE a procédé à trois consultations obligatoires dans le cadre de l'étude pour ces travaux.

#### **A/ Mission de coordination SPS obligatoire : Délib 63-2018**

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu : Bureau Veritas pour un montant de 2200 € HT et DEKRA pour un montant de 1539.00 € HT.

La synthèse effectuée par le Cabinet BFIE est la suivante :

	VERITAS	DEKRA
Note prix /50	34.98/50	50/50
Note technique :50	16/50	48/50
TOTAL /100	50.98/100	98.00/100

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société DEKRA, pour un montant de 1539.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de contractualiser avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 1539.00€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **B/ Levées topographiques : Délib 64-2018**

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu : TTGE pour un montant de 6 505.20 € HT et 3TS pour un montant de 1 751.60 € HT

La synthèse effectuée par le Cabinet BFIE est la suivante :

	TTGE	3TS
Note prix /60	16.16	60
Note technique/40	38.00	20
TOTAL /100	54.16/100	80.00/100

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société 3TS pour un montant de 1 751.60 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de contractualiser avec l'entreprise 3TS pour un montant de 1751.60€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **C/ Etudes géotechniques. Délib 65-2018**

Trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu : l'Entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour un montant de 4 080.00 € HT et l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 3 010.00 € HT.

La synthèse effectuée par le Cabinet BFIE est la suivante :

	HYDROGEOTECHNIQUE	GINGER CEBTP
Note prix /40	29.51	40
Note technique/60	43.00	45.00
TOTAL /100	72.51/100	85.00/100

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la GINGER CEBTP pour un montant de 3 010.00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de contractualiser avec l'entreprise GINGER CEBTP pour un montant de 3 010.00€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **IV/ Marchés Publics : choix du prestataire pour la fourniture et livraison de repas collectif pour le restaurant scolaire de Pierres : Délib 66-2018**

Le marché pour la fourniture et livraison de repas collectif pour le restaurant scolaire est arrivé à terme à la fin de cette année scolaire. Un Marché à procédure a été lancé le 28 mai 2018 pour une remise des offres dernier délai le vendredi 15 juin à midi.

Deux offres ont été réceptionnées : YVELINES RESTAURATION et la société CONVIVIO.

Après analyse des dossiers, la commission scolaire lundi 2 juillet à 18h s'est réunie et a choisi l'entreprise Yvelines Restauration pour un coût de repas avec 4 éléments BIO par semaine :

☞ 2.194€ TTC/repas maternel,

☞ 2.321€/repas élémentaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tenir compte de l'avis de la commission scolaire et de valider le choix du prestataire Yvelines Restauration pour la fourniture de repas pour la prochaine année scolaire 2018-2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de contractualiser avec l'entreprise Yvelines Restauration dans les conditions du DCE signé**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **VI/ Achat d'un parcours voiture pour l'école maternelle : Délib 67-2018**

Monsieur le MAIRE présente un devis de la société Eden Com d'un montant de 1310€ HT pour la réalisation d'un circuit « petites voitures » dans la cour de l'école maternelle.

Il demande à l'assemblée de valider cette dépense.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de contractualiser avec l'entreprise Eden Com pour un montant de 1 310.00€ HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **VI/ Mandatement pour créances éteintes : Délib 68-2018**

Les services de la Trésorerie de Maintenon signalent qu'il convient d'effacer la dette d'un administré en ce qui concerne ses impayés dans le domaine de l'Eau et l'Assainissement (des années 2014 à 2017). En effet, par décision du Tribunal d'Instance de Chartres, la dette de Madame L. N a été annulée.

Aussi, il convient pour procéder à l'annulation effective de cette dette auprès de la Trésorerie et de délibérer en ce sens. La Trésorerie rappelle que cette décision s'impose à tous les créanciers.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de tenir compte de ce jugement et d'effacer la dette de cet administré concernant le service de l'eau pour un montant de 822.50€ par l'émission d'un mandat au compte 6542.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE l'annulation de la dette de Madame L. N.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **VII/ Modification des statuts du Syndicat mixte de valorisation agricole des boues de la Région de Saint-Martin-de-Nigelles : Délib 69-2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gallas qui a participé à la réunion du Syndicat. Elle expose aux membres du conseil municipal le projet de modification des statuts du Symvani, lequel a été adopté à l'unanimité par le Comité Syndical le 13 juin 2018.

Cette modification de statuts porte sur une modification de la constitution du syndicat suite au départ des communes de Maintenon, Chartainvilliers et Houx, consécutif à leur rattachement à la communauté d'agglomération de « Chartres Métropole ».

En effet, la modification statutaire implique des modifications dans la constitution du syndicat, qui n'est plus formé que des communes de Hanches, Pierres, Saint-Martin-de-Nigelles, Villiers-le-Morhier et Faverolles, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Épernon (S.I.A.R.E.) comprenant les communes d'Épernon (28), Droue-sur-Drouette (28), Emancé (78), Raizeux (78), et Saint-Hilarion (78), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Gallardon et de Bailleau-Armenonville, et du Syndicat Intercommunal à vocation multiple de Houx-Yermenonville.

De ce fait, la composition du comité syndical se réduit à seize membres : deux délégués titulaires par collectivité adhérente avec leurs deux suppléants.

Une suite favorable ne pourra toutefois être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des assemblées délibérantes des collectivités intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des assemblées délibérantes des collectivités représentant les deux tiers de la population.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la modification des statuts du Symvani tel qu'il est présenté.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent**

#### **VIII/ Modification statutaire : ajout de la compétence périscolaire pour l'accueil périscolaire primaire « Les Farfadets » d'Escrones au 1<sup>er</sup> septembre 2018 : Délib 70-2018**

La commune d'Escrones a demandé le transfert de son accueil périscolaire à la communauté de communes des Portes Euréliennes. Afin de soulager la commune d'Escrones en matière de gestion d'un tel équipement, la communauté de communes s'est prononcée le jeudi 14 juin 2018 et a répondu favorablement. Une CLET devra avoir lieu afin de calculer le transfert de charges de cette compétence.

La CCPEIDF a donc modifié, dans ses statuts, la partie concernant les compétences facultatives.

Elle demande à ses communes membres d'approuver cette modification.

Monsieur le MAIRE demande aux membres du conseil de valider la modification statutaire des compétences facultatives de la CCPEIDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification statutaire des compétences facultatives de la CCPEIDF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents ci-référent

#### **IX/ Informations diverses.**

##### **- Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales**

**Monsieur le MAIRE** évoque Le FPIC voté à l'unanimité par la CCPEIDF. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Il est possible d'adopter une répartition de droit commun, une répartition à la majorité des 2/3 du conseil communautaire ou une répartition dérogatoire libre pour l'établissement du FPIC.

La communauté de communes des Portes Euréliennes a voté à l'unanimité lors de son conseil communautaire du 14 juin la répartition dérogatoire dite libre et décidé de prendre en charge l'intégralité du prélèvement opéré au titre du FPIC soit 143 430€.

Le conseil communautaire ayant opté, à l'unanimité pour la répartition dérogatoire libre, le conseil municipal n'a pas à délibérer.

##### **- Tarifs crématorium et site cinéraire 2018**

**Monsieur le MAIRE** présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de tarifs pour le crématorium et le site cinéraire au titre de l'exercice 2018 applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Ce projet a été proposé par le délégataire titulaire du contrat d'affermage.

Cette modification des tarifs avait été inscrite dans l'avenant n°6 dans son article 5 et votée lors du conseil municipal du 12 décembre 2017 :

#### **« ARTICLE 5 : Augmentation du tarif de crémation Adulte**

*En conséquence des investissements nouveaux à la charge du Délégué, en particulier les travaux de rénovation du crématorium, le tarif de crémation Adulte doit être ajusté afin de maintenir l'équilibre financier du Contrat.*

*Ainsi, et indépendamment de la révision des tarifs prévue à l'article 21 du Contrat, le tarif de la crémation Adulte sera-t-il augmenté de vingt-six euros hors taxe (26€ HT) par an sur une durée de trois (3) ans ».*

**Monsieur le MAIRE** porte à la connaissance du conseil municipal ces tarifs.

**Monsieur le MAIRE** informe les membres du conseil qu'il a eu ce jour même en début d'après-midi une réunion concernant la station d'épuration avec le personnel de l'agglomération de Chartres.

Il n'y avait plus eu de réunion depuis le 15 mars 2018. La compétence de gestion de la station a été reprise par Chartres Métropole et son délégataire Aqualter. Les problèmes de la station se débloquent. Monsieur le MAIRE avait pris un arrêté en octobre 2016 pour interrompre l'exploitation de la serre de boues séchées suite à de nombreuses malfaçons et surtout à l'odeur nauséabonde qu'elle dégageait.

Aujourd'hui, Aqualter Exploitation somme Aqualter Construction de faire le nécessaire pour remettre en marche la station. Les assurances vont indemniser l'agglomération chartraine et permettre ainsi de redémarrer les travaux notamment les murets qui vont être cassés avec un système de « Karcher haute pression » afin de préserver le ferrailage interne, puis qui seront, de nouveau, coulés en béton.

**Christophe Petiot** s'étonne de la reprise des travaux alors que la commune avait tenté en vain de trouver une solution.

**Monsieur le MAIRE** répond : le marché Véolia est arrivé à son terme et avec le transfert de la station d'épuration à Chartres Métropole, l'entreprise Aqualter est désormais concernée par la construction et la gestion. Elle a donc tout intérêt à voir fonctionner la station.

Monsieur le Maire étudiera très précautionneusement les garanties apportées avant de prendre un nouvel arrêté pour la remise en route de la serre de boues séchées.

**Monsieur le MAIRE** a entendu parler d'un éventuel déménagement du télescope de Pierres en Espagne. Il s'interroge sur la véracité de cette information et rappelle que le télescope a été financé par de l'argent public.

**Madame Gallas** en profite pour parler de la nuit des étoiles qui se tiendra comme tous les ans au mois d'août. Madame Martin parle davantage d'une animation sur ce thème dans le cadre de l'ouverture du Château pendant la période d'été.

**Monsieur le MAIRE** informe les membres du conseil qu'aujourd'hui l'école primaire compte 174 élèves inscrits. Toutefois, ce chiffre pourrait évoluer en fonction des arrivées cet été.

**Madame Gallas** évoque la réalisation du livre sur l'Histoire de Pierres. Elle a parcouru les rues de la commune avec Monsieur Crassin ainsi que Caroline Rémond et son mari pour prendre des photos. Ils ont eu quelquefois du mal à retrouver certains lieux et ont dû se renseigner auprès d'habitants qui ont connu les lieux autrefois. Madame Gallas fait remarquer que certaines rues ne disposent pas ou plus de plaque. Ce qui complexifie les recherches, mais elle fait remarquer que c'est une démarche très intéressante.

**Monsieur Gala** prend la parole pour lister les associations qui ont envoyées des remerciements à la mairie suite à l'octroi d'une subvention.

Il s'agit : des Roulettes Carrées, de l'Atelier créatif de Pierres, du club du 3<sup>ème</sup> Age Gabrielle Tissier, de Natural Dance, du Comité d'Etude, de documentation et de sauvegarde de la nature en Eure et Loir, des Amis du Château de Maintenon, des Restos du Cœur, du Centre universitaire du Temps libre de Maintenon et sa région, de la FNACA et de 2,3,4 Dansez.

**Monsieur Gala** fait ensuite un premier bilan des Musicales de Bois Richeux.

La fréquentation est en hausse. Il y a eu 196 entrées payantes contre 175 l'année dernière soit une hausse d'environ 12%, avec un pic de fréquentation le 29 juin avec 93 entrées, 52 le 30 juin et 51 le 1<sup>er</sup> juillet. Les billets PASS regroupant les trois concerts se sont davantage vendus et il a constaté une augmentation des réservations, malgré un petit loupé avec l'office du tourisme. Les concerts ont été très appréciés et de qualité.

**Monsieur le MAIRE** signale que Monsieur Gala avec monsieur Buteau ont été très présents pour l'affichage et la promotion de cette prestation culturelle.

**Madame Roux** évoque les diverses manifestations passées et à venir :

Elle indique que le jour de la Chorale, les dictionnaires ont été remis aux élèves de CM2 partant au collège, un affichage des dessins du concours a eu lieu, ainsi que la distribution de petits coloriage mandala pour chacun des participants. Les enfants étaient contents.

Le jour de la kermesse, la manifestation sportive au City Parc a été un succès, plus de 23 équipes de 3 enfants ont participé. Cinquante porte-clefs avaient été achetés pour cette occasion mais largement insuffisants.

Le soir 170 personnes sont venues au pique-nique musical. L'ambiance était agréable avec un public plus jeune et un DJ très compétent.

Samedi prochain aura lieu le repas républicain pour le 14 juillet. L'organisation a été actée avec les services techniques le vendredi 13 pour le montage des barnums. Pour le samedi, des agents des services techniques seront également présents mais une aide serait la bienvenue.

**Madame Roux** a assisté à plusieurs commissions Enfance Jeunesse de la communauté de communes.

La CCPEIDF prévoyait une forte augmentation des tarifs du périscolaire au nom de l'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire. Les tarifs de Pierres, plutôt peu élevés, se voyaient augmenter de 50%.

**Monsieur le MAIRE** a dû se saisir du problème pour éviter cette augmentation trop conséquente. Les tarifs seront donc maintenus.

**Madame Roux** félicite Monsieur le MAIRE pour sa persévérance à défendre chaque dossier de la collectivité.

**Madame Roux** profite du conseil municipal pour remercier l'ensemble des services techniques, administratif et le policier municipal pour l'aide apportée lors de la réalisation des diverses manifestations. Monsieur le MAIRE est satisfait que le responsable des services techniques se charge de l'électrification des animations et qu'il ait enfin pu faire fonctionner correctement la sonorisation qui a permis un meilleur son pour la chorale.

**Christophe Petiot** met en évidence l'excellente idée de l'installation du city Parc. Les enfants sont ravis. L'ambiance sur place est agréable. Il y a un bon partage et pas de conflit. Monsieur le MAIRE pense que les caméras (qui sont également infrarouges) y sont pour beaucoup. Madame Roux souligne qu'il ne manque qu'un point d'eau. Monsieur le MAIRE confirme que ce sera étudié, ainsi que l'installation de quelques bancs. Madame Roux signale seulement qu'il est dommage que certains laissent leurs mégots sur place alors que c'est un lieu fréquenté par des enfants.

**Monsieur le MAIRE** pense inaugurer le city Parc en septembre ou octobre, en invitant l'ensemble des partenaires car il rappelle qu'il a été subventionné à 80%, y compris par la CAF.

**Madame Martin** remercie Madame Brat Noëlle pour l'ouverture de l'église tous les matins et son entretien très soigné.

L'ordre du jour étant achevé,  
la séance est levée à 20h50

Le Maire, Daniel MORIN